

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 5 SEPTEMBRE 2018

L'An Deux Mille Dix-Huit, le cinq septembre à vingt heures trente minutes

LE CONSEIL MUNICIPAL DE BOISME

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Yves MORIN, Maire.

Date de convocation : 31 août 2018

PRESENTS: MORIN Y. - GAUTHIER P. - DIGUET E. - GINGREAU R. - HAY J. - BERTHELOT MC. - DAILLÈRE F. - ENDUIT C. LECOMTE C. - BATISTA DA CUNHA H. - CESBRON R.

ABSENTS EXCUSÉS: MARTIN-JOVE O. - BOUTET JH. - WILLOCQ A. - VUILLEMIN M.

Procuration de M. Mickael VUILLEMIN à M. Patrice GAUTHIER.

Madame Fanny DAILLÈRE a été élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu du 11 juillet 2018 est approuvé.

ORDRE DU JOUR :

1. MISE A DISPOSITION LOCAL COMMUNAL POUR EPICERIE CM20180905-001

Monsieur le Maire explique que l'épicerie faisant dépôt de pain à Boismé devait fermer à compter du 1^{er} septembre 2018. Cette nouvelle a été apprise le 21 août dernier par la Municipalité.

Une solution a été trouvée pour le maintien de cette activité. Il est mis fin au bail actuel à compter du 16 septembre 2018, une personne souhaitant reprendre l'activité d'épicerie avec dépôt de pain pour son propre compte à compter de cette date. Monsieur le Maire propose de mettre le local à disposition de cette personne par le biais d'une convention.

Le Conseil Municipal de Boismé, après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, décide de conclure une convention de mise à disposition des locaux à la personne souhaitant reprendre l'activité d'épicerie et dépôt de pain et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la réalisation de cette opération.

2. VENTE DES ANCIENNES CHAISES DE LA SALLE POLYVALENTE
CM20180905-002

Monsieur le Maire explique que 250 nouvelles chaises ont été achetées pour la salle polyvalente. Le comité des fêtes serait prêt à reprendre les anciennes chaises (126 chaises pliantes et 50 chaises coques). Il est proposé de céder ce lot d'anciennes chaises pour un prix forfaitaire de 500 € pour l'ensemble. Le Conseil Municipal de Boismé, après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, décide de vendre l'ensemble des anciennes chaises de la salle polyvalente au Comité des Fêtes pour la somme de 500 €uros et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la réalisation de cette opération.

3. CONVENTION POUR LE DESHERBEUR THERMIQUE

Monsieur Patrice GAUTHIER indique que la convention n'a pas encore été reçue en mairie. L'entretien du désherbeur sera fait par PG MOINE, chauffagiste.

Le coût d'achat pour chaque commune sera établi au prorata du nombre d'habitants. Une délibération de principe sur la convention est prise à l'unanimité.

4. AUTORISATION DES RANDOS-MOTOS DES 6 ET 13 OCTOBRE 2018
CM20180905-004

Monsieur Patrice GAUTHIER, adjoint à la voirie, fait le compte-rendu de la réunion qui a eu lieu avec le Président et un membre du Motoclub de Laubréçais.

Il en ressort notamment que le Motoclub de Laubréçais s'est engagé à fournir des pierres pour le chemin du Prizard.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et vote (10 pour, 2 abstentions) autorise les randos-motos des 6 et 13 octobre 2018.

5. **MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR LA CONSTRUCTION DU VILLAGE COMMERCIAL CM20180905-005**

Monsieur le Maire explique que le Département des Deux-Sèvres a accordé une subvention de 93 458.00 € au titre du contrat départemental pour l'attractivité territoriale (CADT) pour la partie des locaux commerciaux. Il est donc proposé de faire une demande de subvention auprès du Département au titre du contrat d'accompagnement de proximité 79 (CAP 79) pour le montant de 35 607.82 € restant sur l'enveloppe. Il est également proposé de faire une demande de subvention auprès de la Région Nouvelle Aquitaine pour un montant de 68 500 €. Monsieur le Maire rappelle que le coût total estimé du projet s'élève à 827 469.00 € HT.

Il est donc proposé le plan de financement suivant :

Dépenses :

Conception d'un village commercial comprenant :

- Zone boulangerie	229 033.00 € HT
- Zone salon de coiffure	82 493.00 € HT
- Zone locaux communaux	293 533.00 € HT
- Espaces extérieurs et VRD	<u>222 410.00 € HT</u>
TOTAL	827 469.00 € HT

Recettes :

- 3.1 DETR	66 723.00 €}	
- 4.3 DETR	93 458.00 €}	248 241.00 € 30.00%
- 1.1 DETR	88 060.00 €}	
- FEADER	200 000.00 €	24.17%
- Région Nouvelle Aquitaine	68 500.00 €	8.28%
- Département – CADT	93 458.00 €	11.30%
- Département – CAP 79	35 607.82 €	4.31%
- Amendes de police	10 386.02 €	1.26%
- Réserve parlementaire	4 766.00 €	0.58%
- Commune (emprunts - autofinancement)	<u>166 510.16 €</u>	20.10%
TOTAL	827 469.00 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, adopte le nouveau plan de financement proposé. Il donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin de signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération. Le Conseil Municipal autorise également Monsieur le Maire à procéder aux demandes de subventions correspondantes et à signer tous documents s'y rapportant.

6. **INFORMATION SUR LE PROJET VILLAGE COMMERCIAL :**

Le courrier de la DRAC concernant les fouilles archéologiques arrivé vers le 13 août 2018. L'appel d'offres pour les fouilles est lancé. Le début des travaux est prévu pour le 5 novembre 2018.

Relance de l'appel d'offres pour le projet village commercial. Ouverture des plis le 2 octobre 2018. Commission d'appel d'offres le 16 octobre 2018 à 20h30.

7. **ORGANISATION DE L'ETAT DES LIEUX DE LA SALLE POLYVALENTE :**

Les états des lieux de la salle polyvalente seront revus.

8. **VENTE DE L'ANCIEN BAR ET DE L'ARMOIRE-FRIGO 4 PORTES DE LA SALLE POLYVALENTE CM20180905-006**

Monsieur Patrice GAUTHIER, explique qu'un particulier souhaite acheter l'ancien bar ainsi que l'armoire frigo 4 portes de la salle polyvalente.

Il est proposé de céder ces éléments pour le prix de 100 €uros.

Le Conseil Municipal de Boismé, après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, décide de vendre l'ancien bar de la salle polyvalente ainsi que l'armoire frigo 4 portes pour la somme de 100 €uros et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la réalisation de cette opération.

9. FACTURATION PLAT INOX CM20180905-007

Monsieur le Maire explique que lors de la location de la salle polyvalente du 11 août 2018, un plat inox du four a été perdu. Il est proposé de facturer ce plat 15 €uros au particulier qui a loué la salle ce week-end. Le Conseil Municipal de Boismé, après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, décide de facturer le plat inox perdu pour la somme de 15 €uros et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la réalisation de cette opération.

QUESTIONS DIVERSES :

1. ACHAT PARCELLE AH 105 SITUEE 14 RUE DE LA ROCHEJAQUELIN CM20180905-008

Monsieur le Maire explique que la commune est en possibilité d'acquérir un bien comprenant un bout de terrain ainsi qu'un bâtiment resté sans entretien ni service depuis plusieurs années. Il s'agit de la parcelle section AH n°105 située au 14 rue de la Rochejacquelin à Boismé. Le prix proposé par le vendeur s'élève à 6500 €uros. Les frais d'acte seront à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal de Boismé, après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, décide d'acheter cette parcelle cadastrée Section AH n°105 comprenant 751 m² de terrain et un local désaffecté pour un montant de 6500 €, que les frais d'acte seront à la charge de la commune et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la réalisation de cette opération.

2. CONVENTION DE STAGE AVEC GRATIFICATION CM20180905-009

Monsieur le Maire explique que la commune de Boismé a été sollicitée pour prendre un stagiaire en Terminale BAC PRO aménagements paysagers. La période de formation en milieu professionnel s'étendra du 10 septembre 2018 au 28 juin 2019 sur une durée de 19 semaines de 35 heures hebdomadaires.

Le stage étant d'une durée supérieure à 3 mois, une gratification sera due au stagiaire. Elle s'élève à 15 % du plafond de la sécurité sociale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et vote (1 abstention et 11 pour), accepte d'accueillir ce stagiaire pour l'année scolaire 2018/2019, de lui verser la gratification obligatoire et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération.

3. STATIONNEMENT CAR :

Demande d'un habitant du lotissement du Muscadet pour stationner son car. Autorisation accordée provisoirement par M. le Maire pour stationner à l'entrée du lotissement. Proposition de lui dire de rester en bas à côté des poubelles.

4. EOLIENNES :

M. le Maire explique qu'il reçoit des demandes d'entreprises pour installer de l'éolien sur Boismé.

5. TELEPHONIE MAIRIE :

Notre standard et nos appareils ne sont pas compatibles avec les changements prochains. Le cout est d'environ 1500 €uros. Il faudrait demander une clé 4G sur le marché. Décision à prendre la prochaine fois.

6. ENFANCE :

Un enfant de 4 ans handicapé, vient d'arriver à l'école. Il mangerait à la cantine le jeudi et irait à la garderie le matin et le soir ainsi que le mercredi. Dans l'avenir, il serait peut-être tous les jours à la cantine. Il aura besoin d'une chaise et d'une table adaptée. Renseignements seront pris pour connaître les obligations de la commune. 88 enfants inscrits à l'école cette année.

7. Commission cantine : Jeudi 20 septembre à 20h30

8. Commission voirie : Mercredi 3 octobre à 18h30

9. **Réunion CCAS** : Lundi 24 septembre à 20h30

10. **ACHAT DE PNEUS POUR ENTRETIEN VIEUX TRACTEUR CM20180905-010**

Monsieur Patrice GAUTHIER, explique qu'il faut changer les pneus du vieux tracteur car ils sont usés. Il est proposé d'acquérir des pneus d'occasion. L'entreprise COURILLEAU propose un devis d'un montant de 400 € pour les 4 pneus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et vote à l'unanimité accepte l'achat de ces quatre pneus pour 400 € auprès de l'entreprise COURILLEAU et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en application de cette décision.

11. **ACHAT SEMOIR CM20180905-011**

Monsieur Patrice GAUTHIER, explique que le semoir servant à épandre le sel de déneigement et l'engrais est hors d'usage.

Il est proposé d'en acheter un d'occasion pour un montant de 150 à 200 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et vote à l'unanimité accepte l'achat d'un semoir pour le prix de 150 à 200 € et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la réalisation de cette opération.

Séance levée à 23 h 41 min

SIGNATURES

*Le Maire,
Yves MORIN*

*La Secrétaire,
Fanny DAILLÈRE*

<i>Patrice GAUTHIER</i>	<i>Eric DIGUET</i>	<i>Régine GINGREAU</i>
<i>Marie-Claude BERTHELOT</i>	<i>Christine ENDUIT</i>	<i>Jean-Hugues BOUTET</i>
<i>Mickael VUILLEMIN</i>	<i>Olivier MARTIN-JOVÉ</i>	<i>Absent excusé</i>
<i>Procuration à M. Patrice GAUTHIER Absent excusé</i>	<i>Absent excusé</i>	<i>Hélène BATISTA DA CUNHA</i>
<i>Julien HAY</i>	<i>Fanny DAILLÈRE</i>	<i>Ronan CESBRON</i>

Amandine WILLOCQ

Catherine LECOMTE

Yves MORIN

Absente excusée